

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2025

DCM : N° 2025-05-07



OBJET : ATELIER MUNICIPAL – AMENAGEMENTS EXTERIEURS - MARCHÉ

**L'an deux mil vingt-cinq
Le treize mai**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/05/2025
Convocation du Conseil du
09/05/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le projet d'aménagements des extérieurs de l'atelier municipal, pour compléter et finaliser l'investissement important de la commune sur ce bâtiment, avec son acquisition en 2020, et les travaux d'agrandissement, de rénovation énergétique et thermique qui ont fait l'objet d'un marché validé en 2023 Un marché a été passé en début de cette année pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises pour l'atelier municipal :

- n° 2020-02-04 du 06/02/2020 concernant l'acquisition de la parcelle ZN283,
- n° 2020-12-08 du 18/12/2020 concernant le choix du maître d'œuvre,
- n° 2021-01-07 du 28/01/2021 concernant une demande de subvention au titre de la DETR,
- n° 2021-03-07 du 04/03/2021 concernant le dépôt d'un Permis de Construire
- n° 2021-07-05 du 08/07/2021 concernant l'Avant-Projet Définitif
- n° 2023-03-28 du 29/03/2023 concernant l'attribution du marché de travaux
- n° 2025-03-04 du 25/03/2025 concernant l'attribution du marché d'installation de panneaux photovoltaïques
- n° 2025-03-06 du 25/03/2025 concernant la validation de l'avenant n°1 au marché de travaux.

M. le 1^{er} Adjoint rappelle que les travaux d'aménagement des extérieurs ne faisaient pas partie du marché de travaux initial. Le conseil municipal avait décidé, en 2023, de se laisser la possibilité de faire ces aménagements plus tard afin d'échelonner l'investissement global.

Il rappelle que dans le cadre du vote du budget primitif 2025, le conseil municipal a décidé d'inscrire ces travaux au budget 2025.

Il rappelle, pour terminer, qu'une AMO a été confiée à l'entreprise BEJ pour procéder à une consultation d'entreprise et à l'analyse des offres.

Trois entreprises ont été sollicitées pour ces aménagements extérieurs, à savoir les entreprises : CAILLARD, CLIMENT et BONNEFOY.

À la suite des offres reçues, l'analyse des offres faite par l'entreprise BEJ donne les résultats suivants :

- CAILLARD : 92 670,50 € HT / 111 204,60 € TTC
- CLIMENT : 95 707,90 € HT / 114 849,48 € TTC
- BONNEFOY : 84 065,00 € HT / 100 878,00 € TTC

Le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

- Fonds libres :	100 878 €

Montant TTC	100 878 € TTC

Après l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise BONNEFOY pour les aménagements extérieurs de l'atelier municipal ;
- d'accepter le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Pour le Maire empêché
Par suppléance
Le 1^{er} Adjoint,
Nicolas DEMOLY

